



Directive 165 (1960)¹

Création de comités parlementaire et scientifique

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Consciente de l'importance politique croissante des activités scientifiques ;

Convaincue de la nécessité d'une coopération européenne dans le domaine scientifique;

Estimant que cette coopération serait facilitée par une plus grande connaissance des problèmes de la recherche scientifique de la part des parlementaires;

Ayant pris connaissance avec intérêt de l'activité et des résultats obtenus par le Parliamentary and Scientific Committee créé auprès du Parlement britannique;

Considérant qu'il conviendrait que tous les parlements européens disposent d'un mécanisme permanent de liaison avec les milieux scientifiques, qui permettrait aux parlements d'être dûment informés sur les questions scientifiques d'actualité,

1. Charge sa commission culturelle d'organiser, en étroite collaboration avec l'O.E.C.E., une réunion technique, lors de laquelle les représentants intéressés à la mise en place dans les parlements nationaux respectifs d'un dispositif de liaison entre parlementaires et hommes de science pourraient bénéficier de l'expérience acquise dans ce domaine au Royaume-Uni;

2. Charge son groupe de travail chargé des liaisons avec les parlements nationaux de porter cette initiative à la connaissance des parlements nationaux.

1. 14ème séance

